

Mandat :

**Du raisonnement au jugement clinique pour de
meilleures transmissions ciblées (TC)**

Année civile 2025

Contrat de mandat entre

Association Genevoise des établissements médico-sociaux

Rue de Rive 16

1204 Genève

ci-après désignée par AGEMS

et

Haute école de santé de Genève

Prestations de service

Avenue de Champel 47

1206 Genève

ci-après désignée par la HEdS-GE

1 **Objet**

Prestation de service de type formation continue à la carte

2 **Responsable des prestations HEdS-Genève**

Dr. Olivier Tejerina, Responsable Formation continue et Prestations de service.

3 **Personne responsable chez le mandant**

Mme Nadine Béné, Responsable des mandats Formations

4 **Cheffe de projet**

Mme Frédérique Dabbiche, corps professoral HES

5 **Equipe de projet / Responsabilités**

M. Christophe Hoang-Tho, corps professoral HES

Mme Frédérique Dabbiche, corps professoral HES

6 **Contenu de la prestation**

- **Thème de la formation :** Les transmissions ciblées : Améliorer les TC au quotidien dans sa pratique professionnelle.
- **Objectifs de formation :**
 - Appréhender les TC comme moyen de la traçabilité et outil d'efficience de la qualité des soins
 - Concevoir les TC comme facilitateur de la continuité des soins
 - Expérimenter et intégrer dans la pratique les TC dans le dossier patient informatisé à travers des exercices et des situations emblématiques
 - Le public cible : Personnel interdisciplinaire
- **Attestations de formation :** individuelles (sur liste Excel fournie par le mandant)
- **Nombre de participants :** 15-20 infirmier·ières et/ou ASSC/ASA
- **Lieu de la formation :** à confirmer - salle pour formation d'adulte
- **Dates et horaires :** A définir entre les parties (1 jour = 8h)
 - 2 sessions de 3 jours pour les infirmier·ières
 - 2 sessions de 1 jour pour les ASSC et les ASA

7 **Durée du mandat**

La prestation se déroulera au printemps et à l'automne 2025.

8 Conditions financières

8.1 Prix de la prestation

Cette prestation est établie sur une base forfaitaire comprenant la préparation, les différentes journées de cours et les attestations de participation, soit **CHF 18'200.-**

Par ailleurs, pour une cohésion de groupe, le ou les intervenant·es prendront le repas de midi dans votre institution. Nous vous laissons le soin de le prendre en charge financièrement.

8.2 Conditions de paiement

La facturation sera établie une fois la prestation fournie, sur la base de ce présent document.

Le règlement devra s'effectuer dans les 30 jours nets comme suit :

Bénéficiaire : HES-SO Genève / HEdS-Ge / Avenue de Champel 47 / 1206 Genève
CCP 14-22103-1

9 Clause de confidentialité

Les signataires garantissent la pleine confidentialité des données échangées dans le cadre de cette prestation.

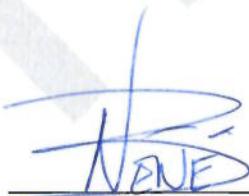
10 For et droits applicables

Le présent contrat est soumis au droit suisse et le for de juridiction est Genève.

Fait à Genève, le 27 mars 2025

Pour l'AGEMS

Mme N. Béné
Responsable des mandats Formations



Pour la HEdS-Genève :

Mme Marie-Laure Kaiser
Directrice



M. Olivier Tejerina

Responsable des Prestations de service



Mme Frédérique Debbiche
Cheffe de projet